

Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à web@20minutes.ch

Maltraitance

14 novembre 2019 11:25; Act: 14.11.2019 15:17

Hausse des procédures pénales liées aux animaux

Le nombre de plaintes liées à de la maltraitance animale repart à la hausse. Selon la fondation alémanique Tier im Recht, la majorité des cas concerne des chiens.



La majorité (50,4%) des infractions concerne des animaux de compagnie, principalement des chiens. (Photo: Keystone/archive/photo d'illustration)

on off i

J'aime

1 Partager

Tweeter

Mail

Une faute?

Signalez-la-nous!

Après une diminution en 2017, le nombre de procédures pénales liées à la protection des animaux repart à la hausse. En 2018, 1760 cas ont été recensés par la fondation alémanique Tier im Recht, contre 1704 l'année précédente.

La fondation souligne que la baisse constatée en 2017 s'expliquait surtout par l'abrogation de l'obligation pour les détenteurs de chiens d'obtenir une attestation de compétences. Mais la tendance est à l'augmentation du nombre de procédures depuis quinze ans.

Cette progression réjouit Tier im Recht, car cela signifie que le droit pénal en matière de protection des animaux est mieux appliqué. Néanmoins, la fondation a estimé jeudi lors d'une conférence de presse à Zurich qu'il restait «encore beaucoup à faire». Selon elle, «les infractions restent fréquemment minimisées par les autorités pénales».

La palme au canton de Glaris

D'autant que ramenée à la taille de la population, la proportion de procédures pénales a diminué l'an dernier. La moyenne suisse est de 2,02 procédures pour 10'000 habitants, contre 2,18 en 2017. Le canton de Glaris a le taux le plus élevé (6,93), suivi de Lucerne (3,74), Berne (3,27) et Soleure (3,26).

En chiffres absolus, c'est le canton de Berne qui compte le plus de poursuites pénales avec 338 cas, suivi de Zurich avec 281 cas. Côté romand, Vaud compte 134 cas (1,68 pour 10'000 habitants) contre 86 en 2017, Genève 45 (0,90) contre 43, le Valais 35 (1,02) contre 35, Fribourg 31 (0,97) contre 28, Neuchâtel 30 (1,70) contre 29 et le Jura 3 (0,41) contre 6.

Chiens très exposés

La majorité (50,4%) des infractions a concerné des animaux de compagnie, principalement des chiens. Un tiers (33,3%) a eu trait à des animaux de ferme et un dixième (9,8%) à des animaux sauvages.

Tier im Recht déplore que les punitions infligées sont faibles au regard de ce que prévoit la loi. Ainsi, l'amende moyenne pour des infractions aux dispositions concernant la détention ou l'élevage était de 492 francs en 2018 (432 en 2017), alors qu'elle peut atteindre 20'000 francs. La fondation estime que les sanctions ne sont pas proportionnelles aux souffrances infligées aux animaux.

Mesures prônées

Diverses mesures sont préconisées pour faire évoluer la situation. Les cantons sont invités à mettre en place des structures spécifiques (services, policiers et procureurs spécialisés, par exemple), comme cela existe déjà dans les cantons les mieux évalués par Tier im Recht, c'est-à-dire qui figurent en haut du classement du nombre de procédures.

Suite au scandale des animaux maltraités dans une exploitation d'Hefenhofen (TG), révélé en 2017 et qui a fait grand bruit, de plus en plus de cantons prévoient l'introduction de telles structures, selon l'organisation. Il faudra attendre le prochain rapport annuel pour en connaître les effets.

Mieux représenter les animaux

De plus, il est jugé important que les intérêts des animaux puissent être représentés dans les procédures pénales par des autorités ou des organisations privées. Dans les cantons de Berne, Zurich ou St-Gall, les vétérinaires cantonaux disposent de telles prérogatives.

Pour améliorer la sensibilisation des policiers, la fondation mettra prochainement en ligne une plateforme de formation continue sur la protection des animaux à leur intention. L'objectif est d'être dans l'échange, et pas uniquement dans la critique.

(nxp/ats)

Valais

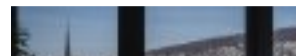
L'extension d'une carrière divise la population



Bras de fer autour de l'extension de la carrière des Freneys, située sur les communes valaisannes de Massongex et de Monthey.

Fiscalité

La réforme sur la valeur locative prend du retard



La réflexion sur l'éventuelle suppression de la taxe qu'on impute aux propriétaires sur ce que lui rapporterait hypothétiquement son bien s'il le mettait en location, patine.

Santé

Mineurs bientôt interdits d'e-cigarette à Berne?



Le canton de Berne veut prendre des mesures concernant l'e-cigarette. Il souhaite en interdire la vente aux mineurs de moins de 18 ans.

Thônex (GE)

Le plafond s'effondre, les concerts en sursis



Mardi, une partie du faux plafond de la salle de fêtes de Thônex est tombée. Il n'y a pas de blessés. Plusieurs représentations sont remises en cause.

Reconstruction de Notre-Dame

«Qu'il ferme sa gueule»: le général rappelé à l'ordre



En voulant affirmer brutalement son autorité sur l'architecte en chef de Notre-Dame dans le débat sur la reconstruction, le général Georgelin s'est attiré les foudres du ministre de la Culture et de sénateurs.

Genève

Rue du luxe: un feu pour dissuader les voitures



Une portion de la rue du Rhône est interdite à la circulation depuis 1993, mais beaucoup s'en moquent. Le Canton tente la signalisation inamicale.

Royaume Uni

Un «musée du vagin» ouvre à Londres



Une vulgarisatrice scientifique crée un espace pédagogique dédié aux organes génitaux féminins dans le nord de la capitale britannique, à Candem Town. Visite.

Thaïlande

Un touriste français meurt en prenant un selfie



Un trentenaire est mort après être tombé dans une chute d'eau sur l'île de Koh Samui. Un drame similaire s'était produit l'été dernier au même endroit.

Genève

«Deux agents ont pointé une arme sur ma tête»



David Ramseyer - Cinq membres de la Brigade des renvois sont accusés d'abus d'autorité après une interpellation rocambolesque. Ils nient.

Plus de sujets



Un touriste français meurt en prenant un selfie

Un trentenaire est mort après être tombé dans une chute d'eau sur l'île de Koh Samui. Un drame similaire s'était produit l'été dernier au même endroit.



«Deux agents ont pointé une arme sur ma tête»

Cinq membres de la Brigade des renvois sont accusés d'abus d'autorité après une interpellation rocambolesque. Ils nient.



Annonces

Plus de Actualités

L'extension d'une carrière divise la population

La réforme sur la valeur locative prend du retard

Mineurs bientôt interdits d'e-cigarette à Berne?

Le plafond s'effondre, les concerts en sursis

«Qu'il ferme sa gueule»: le général rappelé à l'ordre

Rue du luxe: un feu pour dissuader les voitures

Un «musée du vagin» ouvre à Londres

Un touriste français meurt en prenant un selfie

«Deux agents ont pointé une arme sur ma tête»